



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 20 DU SAMEDI 18/01/2025

Réunion du 13 janvier 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### COURRIERS RECUS

Roannais Foot 42 : changement de terrain pour le reste de la saison en D1 (Stade Malleval à Roanne, synthétique).

L'Horme : déclare forfait le 19 janvier en D3 Poule D : transmis aux Règlements.

Filerin : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier et inversion de ce match.

Feurs : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier.

Chavanay : problème de désignation d'arbitre assistant en Coupe de la Loire du 12 janvier.

Lignon Couzan : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier.

Avenir Côte : inversion du match de Coupe de la Loire du 12 janvier.

Dervaux : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier.

Pôle Règlementaire : horaires des rencontres de St Chamond Feu Vert en D3 Poule C et en D5 Poule E, pour le reste de la saison.

### RAPPEL AUX CLUBS

**- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.**

**- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).**

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32ème de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).